

Communiqué relatif aux recommandations AFEP/MEDEF

ELEMENTS DE REMUNERATION ET AVANTAGES ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ETABLI EN APPLICATION DES RECOMMANDATIONS AFEP/MEDEF

Rueil-Malmaison (France), le 27 février 2009

I. Dispositions relatives à la rémunération des membres du directoire :

- **détermination du bonus 2008**
- **fixation de la part fixe et des critères de bonus 2009**
- **attribution d'options et d'actions de performance**

Le conseil de surveillance des 17 décembre 2008 et 18 février 2009 a arrêté des éléments de la rémunération due au titre des exercices 2008 et 2009 MM. Jean-Pascal Tricoire et Pierre Bouchut hors la présence de ces derniers. Il a, ainsi, fixé :

- leur bonus 2008 ;
- le nombre d'options soumises à conditions de performance et d'actions de performance attribuées à chacun d'eux au titre de l'exercice 2009 ;
- les critères et conditions auxquels sont subordonnés le bénéfice de ces options et actions de performance ;
- la part fixe de leur rémunération 2009. Celle-ci reste inchangée par rapport à 2008 ;
- les critères du bonus 2009.

Ces éléments de rémunération et leur valorisation, qui seront explicités dans le document de référence, sont présentés ci-après :

Fixation du bonus 2008

	Taux de bonus 2008 par rapport au bonus maximum	Bonus 2008	Taux de bonus 2007 par rapport au bonus maximum	Bonus 2007	Variation 2007/2008
JP. Tricoire	69 %	1 063 350€	90 %	1 260 000€	- 15,6 %
P. Bouchut	59 %	282 375€	84 %	381 427€	- 26 %

Communication Financière :
Schneider Electric
Carina Ho

tél. +33 (0)1 41 29 83 29
fax +33 (0)1 41 29 71 42
www.schneider-electric.com
ISIN : FR0000121972

Contact Presse :
Schneider Electric
Véronique Roquet Montegon

tél. +33 (0)1 41 29 70 76
fax +33 (0)1 41 29 71 95

Contact Presse :
DGM

Michel Calzaroni
Olivier Labesse
tél. +33 (0)1 40 70 11 89
fax +33 (0)1 40 70 90 46

Communiqué relatif aux recommandations AFEP/MEDEF (p. 2)

Fixation des rémunérations cibles 2009 : inchangée par rapport à 2008

	Part fixe	Part variable
JP. Tricoire	765 000€	variabilité de 0 à 200 %
P. Bouchut	401 000€	variabilité de 0 à 120 %

Attribution d'options et d'actions de performance

Jean Pascal TRICOIRE	Exercice 2009	Exercice 2008
Options attribuées au titre de l'exercice Prix d'exercice (Valorisation en normes IFRS)	45 000 (*) 52,12 euros (491 400€)	63 000 92 euros (1 067 220€)
Actions de performance attribuées au titre de l'exercice (Valorisation en normes IFRS)	11 250 (*) (504 000€)	6 750 (488 835€)

(*) 100 % des options et des actions attribuées pour 2009 sont soumises à des conditions de performance et 50 % pour les actions et options attribuées au titre de 2008

Pierre BOUCHUT	Exercice 2009	Exercice 2008
Options attribuées au titre de l'exercice Prix d'exercice (Valorisation en normes IFRS)	23 500 (*) 52,12 euros (256 620€)	25 200 92 euros (426 888€)
Actions de performance attribuées au titre de l'exercice (Valorisation en normes IFRS)	5 875 (*) (263 200€)	2 700 (195 534€)

(*) 100 % des options et des actions attribuées pour 2009 sont soumises à des conditions de performance et 50 % pour les actions et options attribuées au titre de 2008

Communication Financière :
Schneider Electric
Carina Ho

tél. +33 (0)1 41 29 83 29
fax +33 (0)1 41 29 71 42

www.schneider-electric.com

ISIN : FR0000121972

Contact Presse :
Schneider Electric
Véronique Roquet Montegon

tél. +33 (0)1 41 29 70 76
fax +33 (0)1 41 29 71 95

Contact Presse :
DGM
Michel Calzaroni
Olivier Labesse

tél. +33 (0)1 40 70 11 89
fax +33 (0)1 40 70 90 46

Communiqué relatif aux recommandations AFEP/MEDEF (p. 3)

II. Application des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008

Conformément aux recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 relatives aux rémunérations des dirigeants de sociétés cotées, qui prévoient que les présidents des sociétés cotées ne peuvent pas cumuler un contrat de travail avec leur mandat social, M. Jean-Pascal Tricoire a pris l'engagement d'abandonner son contrat de travail lorsqu'il sera renouvelé par le conseil de surveillance dans son mandat de président du directoire qui arrive à expiration le 2 mai prochain. Il sera alors Président du Directoire, mandataire social sans contrat de travail.

Le Conseil de surveillance du 18 février 2009 a délibéré, dans le cadre du régime des conventions et engagements réglementés, sur un statut refondu de M. Jean-Pascal Tricoire, élaboré en accord avec ce dernier.

A la suite de cet abandon de son contrat de travail, M. Jean-Pascal Tricoire continuera de bénéficier du Régime de Retraite Supplémentaire des Dirigeants du Groupe Schneider, du régime collectif de prévoyance applicable aux salariés de Schneider Electric SA (et Schneider Electric Industries SAS) d'une couverture complémentaire sur les risques maladie, incapacité, invalidité et décès. Il sera tenu par un engagement de non-concurrence d'une durée d'un an et rémunéré en cas de cessation de son mandat. Il bénéficiera d'indemnités de départ dans le cadre de son mandat social, plafonnées à deux ans de rémunération (sous déduction des indemnités de non-concurrence visées ci-dessus) et soumises à conditions de performance. Le Conseil a également décidé de lui maintenir par anticipation, sous conditions de performances, le bénéfice de ses options d'actions et actions gratuites en cas de départ.

Les conventions réglementées ainsi autorisées par le Conseil feront l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes en vue la prochaine assemblée générale annuelle de la Société qui aura à délibérer sur leur approbation. Conformément à l'article L.225-90-1 du Code de commerce, seront mises en ligne sur le site internet de la société les autorisations données par le Conseil en application de cet article.

Communication Financière :
Schneider Electric
Carina Ho

tél. +33 (0)1 41 29 83 29
fax +33 (0)1 41 29 71 42

www.schneider-electric.com

ISIN : FR0000121972

Contact Presse :
Schneider Electric
Véronique Roquet Montegon

tél. +33 (0)1 41 29 70 76
fax +33 (0)1 41 29 71 95

Contact Presse :
DGM

Michel Calzaroni
Olivier Labesse

tél. +33 (0)1 40 70 11 89
fax +33 (0)1 40 70 90 46